Arrêté portant fin de la période de préparation au reclassement et maintenant M……en position d’activité suite à sa demande de reclassement

 (Fonctionnaire titulaire affilié CNRACL ou IRCANTEC)

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président de .......................................................................................................,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Considérant que l’article 2 alinéa 3 du décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 dispose que « la période de préparation au reclassement prend fin à la date de reclassement de l'agent et au plus tard un an après la date à laquelle elle a débuté. Toutefois, l'agent qui a présenté une demande de reclassement peut être maintenu en position d'activité jusqu'à la date à laquelle celui-ci prend effet, dans la limite de la durée maximum de trois mois […] »,

Considérant que la période de préparation au reclassement de M/Me…..……prend fin le……………

Considérant que l’agent a été informé de la faculté de pouvoir bénéficier d’un reclassement en date du …………

Considérant la demande de reclassement de M.Mme ………….présentée par courrier en date du ……..

**Arrête**

**Article 1:**

La période de préparation au reclassement prend fin à compter du………….

**Article 2 :**

A compter du……………., M/Mme…………. est maintenu(e) en position d’activité, dans la limite maximale d’une durée de trois mois, pour la conduite de la procédure de reclassement.

**Article 3**

Pendant cette période, M ……… percevra …… l’intégralité de son traitement ainsi que, le cas échéant, le supplément familial de traitement et le complément de traitement indiciaire prévu par le décret n°2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d’un complément de traitement indiciaire à certains agents publics.).

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera transmis à la présidente du centre de gestion, au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressé(e).

Fait à …… le …….,

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président, (nom, prénom et qualité lisible)

**Notifié le :**

**Signature :**

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>